



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30
à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 13 décembre 2018 à 9h30** à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Monsieur René BOURRIGAUD, Région de Nozay Communauté

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole

Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

Pouvoirs :

M. Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Solène MICHENOT

M. Bernard PIEDVACHE, St Méen Montauban Communauté à David MOIZAN

M. Thierry RESTIF, La Roche aux Fées Communauté à Bretagne Porte de Loire Communauté

Assistaient également :

Monsieur Cyril LANOIRE, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Redon

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole

Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine

Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH de l'EPTB Vilaine

Madame Catherine POTIER, Assistante accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Milieux naturels-Politique de Bassin-Assemblées à l'EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30
à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon

6- SAGE VILAINE et Politique de Bassin : programme d'action 2019 : approbation et demande de subventions

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) VILAINE révisé a été approuvé en 2015. Comme le SAGE 2003, il cadre les actions à mener sur le Bassin. Pour certaines de ces actions, l'EPTB Vilaine est amené à intervenir soit au titre de la coordination de Bassin, soit comme maître d'ouvrage local (par exemple sur l'estuaire). Ces programmes d'actions, parce qu'ils mettent en œuvre le SAGE, peuvent recevoir des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des autres financeurs.

n°	Actions	Programme d'action 2019												
		Total 2018	Régie	Prestations et dépenses	Région Bretagne SAGE		AELB		CD 22		Pays de la Loire		EPTB Vilaine	
					Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Participat°
R1	Cellule de mise en œuvre du Sage (1)	350 000 €	350 000 €		16.8%	58 941 €	70%	181 184 €	2.25%	7 875 €		32 000 €	20%	70 000 €
R1_Bis	Assistance technique milieux aquatiques (2)	57 100 €	57 100 €		31.8%	18 175 €	47%	26 959 €					21%	11 966 €
R 91	Suivi des migrations de poissons au barrage d'Arzal	23 000 €	22 500 €	500 €	10%	2 300 €	50%	11 500 €					40%	9 200 €
R 92	Gestion de l'anguille sur le bassin versant de la Vilaine et en Bretagne	46 500 €	45 400 €	1 100 €	10%	4 650 €	50%	23 250 €					40%	18 600 €
R95	Suivi de la migration d'avalaison de l'anguille argentée sur le bassin versant de la Vilaine	39 200 €	36 200 €	3 000 €	10%	3 920 €	50%	19 600 €					40%	15 680 €
P99	Echantillonnage des aloses en Vilaine	5 000 €		5 000 €			50%	2 500 €					50%	2 500 €
P97	Suivi de mulot porc au barrage d'Arzal	27 800 €	21 800 €	6 000 €			50%	13 900 €					50%	13 900 €
R3	Littoral : Dragage et suivi de l'envasement	37 600 €	32 600 €	5 000 €	30%	11 280 €							70%	26 320 €
P5	Définir une méthode de priorisation des actions têtes de bassin	15 000 €	15 000 €		20%	3 000 €	50%	7 500 €					30%	4 500 €
P46	Suivis environnementaux des impacts de la gestion des niveaux d'eau en marais de Vilaine	18 000 €	2 400 €	15 600 €	20%	3 600 €	50%	9 000 €					30%	5 400 €
P16	Etude d'actualisation des débits de référence et de quantification des volumes maximum prélevables sur les sous bassins : Seiche, Semnon, Chère, Don et Isac	100 000 €		100 000 €	20%	20 000 €	50%	50 000 €					30%	30 000 €
P21	Réaliser des documents de sensibilisation et organiser des formations	17 500 €		17 500 €	20%	3 500 €	50%	8 750 €					30%	5 250 €
P22	Séminaires articulation EPTB et opérateurs locaux	10 000 €		10 000 €	70%	7 000 €							30%	3 000 €
P23	Eau de mon territoire : mise à jour de l'outil	5 500 €		5 500 €	20%	1 100 €	50%	2 750 €					30%	1 650 €
P24	Prestation de conseil pour l'évolution de la CLE	7 500 €		7 500 €	20%	1 500 €	50%	3 750 €					30%	2 250 €
U1	Profils de vulnérabilité et animation action littoral sur Unité Vilaine aval	50 000 €	20 000 €	30 000 €	20%	10 000 €	50%	25 000 €					30%	15 000 €
P26	Suivis naturalistes des conséquences de la gestion du vannage pour la libre circulation	7 800 €	4 800 €	3 000 €							80% de 3000	2 400 €	69%	5 400 €
Total		817 500 €	607 800 €	209 700 €		148 966 €		385 643 €		7 875 €		34 400 €		240 616 €

Pour l'année 2019, le montant total du programme est donc de 817 k€. Le montant des subventions est de 577 k€. La part restant à la charge de l'EPTB Vilaine est de 240 k€. Le programme correspond pour 608 k€ à des actions en régie, et pour 209 k€ à des prestations extérieures.

En 2014, le programme d'action s'élevait à 1 275 k€ et 304 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2015, le programme d'action s'élevait à 1 076 k€ et 236 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2016, le programme d'action s'élevait à 1 168 k€ et 257 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2017, le programme d'action s'élevait à 846 k€ et 197 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2018, le programme d'action s'élevait à 1 200 k€ et 294 k€ restaient à la charge de l'EPTB Vilaine.

La diminution du montant total du programme d'actions de 2019 est principalement imputable à une diminution de volume des actions en prestations.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le programme d'actions 2019.

**Pour Extrait Conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT